



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 août 2019 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque 22 personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1908-1334

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Finances



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

No. de résolution
ou annotation

- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Autorisation d'acquisition d'habits de combat – Service de sécurité incendie
- 7.6 Aménagement du territoire
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le MELCC – Plan régional des milieux humides et hydriques
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Fonds de développement des territoires : Reddition annuelle 2018-2019
 - 7.7.2 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux entreprises – Intervention au secteur pêche et capture
 - 7.7.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière avec le MAPAQ pour l'accompagnement du secteur pêche et mariculture
 - 7.7.4 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels d'expert en structure d'accompagnement à la croissance pour accompagner l'équipe de développement économique dans la mise en œuvre de l'accélérateur d'entreprises – Approbation des critères de pondération
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.10.2 Adoption du Règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.3 Adoption du Règlement n° CM-2019-10 modifiant le règlement de taxation annuel n° CM 2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU)
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1908-1335

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1908-1336

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 21 juin au 25 juillet 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 516 388,68 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1908-1337

Autorisation d'acquisition d'habits de combat – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2018, conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a autorisé la Municipalité à joindre le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec visant à acquérir différents produits et équipements utilisés en sécurité incendie;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire acquérir des habits de combat pour ses pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'acquisition de 18 habits de combat, au coût de 31 500 \$ plus les taxes applicables;

que cette dépense soit financée à même le surplus non affecté de la Communauté maritime.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM1908-1338

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le MELCC – Plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QU' une MRC doit, en vertu de l'article 15 de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de son territoire et déposer celui-ci au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard le 16 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC dispose d'un programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques qui rend disponible, pour chaque MRC, un montant de 83 300 \$;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine d'entreprendre en 2019 l'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a acheminé une demande d'aide financière au MELCC en mai 2019 et que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, a confirmé, dans une lettre transmise au maire le 11 juillet 2019, l'aide financière prévue au programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur général, Serge Rochon, à signer tout document relatif à l'entente à venir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation du plan



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

régional des milieux humides et hydriques du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1908-1339

Fonds de développement des territoires : Reddition annuelle 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine désormais désigné comme étant la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine avait signé, le 25 juin 2015, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE par la signature de cette entente, le conseil s'est engagé à déposer, chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte la reddition annuelle du Fonds de développement des territoires des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

qu'une copie de ce document soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec conformément à l'entente.

CM1908-1340

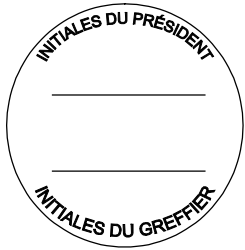
Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux entreprises – Intervention au secteur pêche et capture

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds de développement du territoire (FDT) se terminera en mars 2020;

CONSIDÉRANT l'enveloppe limitée affectée aux projets d'entreprises dans le cadre de la Politique de soutien aux projets d'entreprises du FDT;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de demandeurs pour l'acquisition d'un permis additionnel de pêche et les impacts prévisibles sur l'enveloppe disponible;

CONSIDÉRANT QU' en janvier 2019, les associations de pêcheurs et les partenaires ont été dûment avisés que les demandes d'aide financière pour les projets d'achat de permis de pêche ne seront plus recevables, sauf dans les cas d'achat d'un permis



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

contribuant à augmenter l'accès local à la pêche;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a annoncé, le 9 juillet 2019, une bonification de l'aide financière accordée au secteur de la pêche;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime limite l'aide offerte aux entreprises de pêche et de capture aux seuls projets d'expansion d'entreprises, tels qu'ils sont définis au volet 2 de la Politique de soutien aux entreprises du FDT des Îles-la-Madeleine;

Étant donné la fin de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, en mars 2020, que le conseil de la Communauté maritime mandate le Service de développement du milieu de revoir cette approche dès que seront connues les nouvelles règles d'intervention pour les MRC du Québec en matière de développement économique.

CM1908-1341

Autorisation de signature – Convention d'aide financière avec le MAPAQ pour l'accompagnement du secteur pêche et mariculture

CONSIDÉRANT l'importance du secteur de la pêche et de la mariculture pour la vitalité économique de l'archipel;

CONSIDÉRANT l'action 7 du projet de territoire Horizon 2025 visant à « Favoriser le renforcement des liens entre les acteurs de la filière mer »;

CONSIDÉRANT QUE la Table pêche et mariculture, coordonnée par la Communauté maritime, a pour principal mandat de favoriser la concertation entre les acteurs de l'industrie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour accompagner le secteur de la pêche et de la mariculture pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a déjà prévu l'affectation de sommes pour l'accompagnement de ce secteur au moyen du Fonds de développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer la convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour le projet déposé dans le cadre du programme d'appui financier aux initiatives collectives des pêches et de la mariculture - volet 3.

CM1908-1342

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels d'expert en structure d'accompagnement à la croissance pour accompagner l'équipe de développement économique dans la mise en œuvre de l'accélérateur d'entreprises – Approbation des critères de pondération

CONSIDÉRANT les compétences dévolues à la Communauté maritime en développement économique et en soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir concrètement sur les enjeux de la diversification économique que sont l'attraction des investissements, la valorisation des matières résiduelles, la consolidation des emplois existants et l'établissement de solutions aux besoins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté maritime et de ses partenaires d'aller de l'avant dans la préparation d'un plan de diversification économique incluant un projet pilote d'accélérateur d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les consultations menées durant les derniers mois auprès des partenaires et des entrepreneurs ont conduit à un consensus sur la structure d'accompagnement à mettre en place pour relever les défis de croissance des entreprises;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de requérir les services d'expert en structure d'accompagnement à la croissance pour accompagner l'équipe de développement économique dans la mise en œuvre de l'accélérateur d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

que le conseil autorise la directrice du développement du milieu, Gabrielle Landry, à lancer un appel d'offres visant à requérir des services professionnels en structure d'accompagnement dans le cadre du projet de mise en œuvre de l'accélérateur d'entreprise;

que le conseil approuve les critères et la pondération ci-dessous mentionnés aux fins de l'évaluation des offres de services professionnels qui seront reçues relativement à ce projet :

- Réalisations de la firme [30 points]
- Connaissance du milieu [20 points]
- Méthodologie de travail, disponibilité et réalisme du calendrier des livrables [20 points]
- Grille tarifaire (coût horaire des ressources) [15 points]
- Qualité de l'offre de services et compatibilité [15 points]

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1908-1343

Adoption du Règlement n° CM-2019-08 décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine entend procéder à la réalisation de travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation du garage municipal situé sur L'Île-du-Havre-Aubert;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer cette dépense;

ATTENDU QUE l'alinéa 4 de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, stipule qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsqu'au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes, ce qui est notamment le cas à l'égard du présent règlement en fonction de l'aide financière consentie par le programme Réfection et construction d'infrastructures municipales (RCIM) et confirmée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans sa lettre transmise le 10 juin 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-08 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 570 000 \$ relativement à des travaux de construction d'un centre de services publics et de rénovation de garage, remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1908-1344

Adoption du Règlement n° CM-2019-09 relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE suivant la Loi sur les compétences municipales, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine peut adopter des règlements en matière sécurité incendie;

ATTENDU QU' il y a lieu de mettre à jour la réglementation relative à la prévention et à la sécurité incendie et d'adopter le Code national des incendies du Canada;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-09 intitulé « Règlement relatif à la prévention des incendies sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

CM1908-1345

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

Adoption du Règlement n° CM-2019-10 modifiant le règlement de taxation annuel n° CM 2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU)

ATTENDU QUE le 12 février 2019, la Communauté maritime a adopté le Règlement d'imposition numéro CM-2019-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019;

ATTENDU QU' il y lieu de revoir la tarification des apports volontaires, notamment celle des véhicules hors d'usage, au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) et de modifier à cette fin le règlement de taxation annuel;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

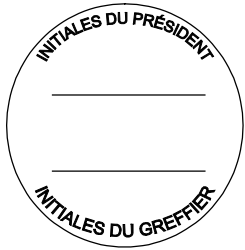
sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-10 intitulé « Règlement modifiant le règlement de taxation annuel n° CM-2019-01 pour y prévoir la tarification des véhicules hors d'usage (VHU) »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 août 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Règlement d'emprunt n° CM-2019-08 – Précisions concernant les dépenses et les modalités de remboursement de la subvention gouvernementale
- ❖ Règlement modifiant le règlement de taxation n° CM-2019-10 – Tarification des véhicules hors d'usage.

CM1908-1346

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 30.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier